Commune de

Saint-Piat

Eure-et-Loir

place Marcel Binet - 28130 Saint-Piat - Tél : 02 37 32 30 20

Plan Local d'Urbanisme

ANNEXES SANITAIRE ET RESEAUX
NOTICE TECHNIQUE

8.1.1

- Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 15 septembre 2010
- Arrêt du projet le 28 février 2013
- Dossier soumis à enquête publique du 3 septembre au 3 octobre 2013
- Plan Local d'Urbanisme approuvé le 3 décembre 2013

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 3 décembre 2013

approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Piat
Le Maire,

P H A S E :

Approbation

En Perspective Urbanisme et Aménagement ■ 2 rue des Côtes - 28000 Chartres
TEL : 02 37 30 26 75 - FAX : 02 37 36 94 45 ■ courriel : agence.enperspective@wanadoo.fr

ANNEXES SANITAIRES ET RESEAUX

NOTICE TECHNIQUE

1 - La collecte et le traitement des déchets.

1.1 - La collecte et le traitement des déchets sur le territoire de Saint-Piat sont assurés par le Syndicat Intercommunal de la Région de Maintenon pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères (SIRMATCOM) créé par arrêté préfectoral du 24 février 1967, modifié par arrêté préfectoral du 28 février 2013.

Ce syndicat est composé de 29 communes - soit une population de 36 878 habitants - représentées par les Communautés de communes suivantes :

- Beauce Alnéloise (1 commune)
- Quatre Vallées (7 communes)
- Terrasses et Vallées de Maintenon (10 communes)
- Val Drouette (4 communes)
- Val de Voise (7 communes)

Le traitement des déchets est transféré au Syndicat Intercommunal de Traitement et de Valorisation des Déchets (SITREVA) constitué en 2004 et regroupant, outre le SIRMATCOM, les SICTOM de la Région d'Auneau, de Rambouillet dans les Yvelines, de l'Hurepoix dans l'Essonne et, prochainement, le SICTOM de la région de Châteaudun.

Le SIRMATCOM dispose de quatre déchèteries gérées par le SITREVA : Pierres, Nogent-le-Roi, Droue-sur-Drouette et Harleville sur la commune de Bailleau-Armenonville qui concerne plus particulièrement les habitants de Saint-Piat.

Les ordures ménagères résiduelles collectées par le SIRMATCOM sont acheminées à l'usine d'incinération de Ouarville, via le quai de transfert du SITREVA à Droue-sur-Drouette. Ces deux installations sont gérées par délégation de service public par les sociétés VALORYELE et SETRI (groupe Lyonnaise des Eaux) En 2012, l'usine d'incinération a traité 125 122 tonnes de déchets.

Les emballages et les journaux magasines sont triés au centre de tri de Rambouillet, géré par SETRI, après transfert au quai de Droue-sur-Drouette.

Les déchets verts sont traités sur les plates-formes de compostage à Ouarville par la société SEDE.

1.2 - La collecte des déchets ménagers et assimilés est réalisée par un prestataire de service qui est, à ce jour, l'entreprise Brangeon Environnement.

Le service est actuellement le suivant :

- collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles une fois par semaine, le vendredi matin.
- collecte sélective en porte à porte des journaux magazines, papiers et des emballages ménagers une fois tous les quinze jours (semaine impaire)

- collecte en apport volontaire du verre dans des colonnes situées rue Verte derrière l'église, rue des Martels, rue des Dolmens à Changé (face à l'arrêt de bus) rue de Ligny à Grogneul (au château d'eau)

- collecte en apport volontaire des déchets végétaux dans des bacs situés rue des Dolmens à Changé et rue de Ligny à Grogneul ; cette collecte est effectuée deux fois par semaines de mars à décembre, une fois par semaine en janvier et février.

- collecte en porte à porte des encombrants, sur appel téléphonique, uniquement pour les personnes ne pouvant se déplacer en déchèterie (personnes handicapées ou âgées, personnes ne disposant pas de véhicules permettant de transporter le type d'encombrant)

Depuis de début de l'année 2013, l'utilisation de conteneurs est obligatoire pour les collectes porte à porte ; les conteneurs du parc ordures ménagères et du parc d'éco-poubelles pour la collecte sont fournis et gérés directement par le SIRMATCOM sans contrepartie autre que la taxe des ordures ménagères.

1.3 - S'inscrivant dans un Programme Local de Prévention des déchets, le SIRMATCOM a pour objectif de :

- réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilés en 5 ans,
- augmenter la valorisation des emballages et des journaux magazines pour atteindre 75 % en 5 ans,
- stabiliser les tonnages d'encombrants collectés,
- diminuer de 7 % les déchets verts collectés.

Depuis l'ouverture des déchèteries, les volumes collectés augmentent régulièrement. Le tonnage collecté annuellement est maintenant supérieur aux quantités issues du porte à porte. Ceci est une étape indispensable à la gestion globale des déchets ménagers.

2 - L'eau potable.

2.1 - La fourniture d'eau potable sur la commune de Saint-Piat est assurée, depuis 2002, par le Syndicat Intercommunal de Pompage de la Région de Soulaires à partir du forage de Jouy et des forages de Martel I et Martel II sur la commune de Saint-Piat, tous trois gérés en régie par le syndicat. Le forage de Jouy dispose de périmètres de protection visant à garantir la qualité des eaux distribuées. L'instauration de périmètres de protection sur le forage Martels 2 de Saint-Piat est en cours. Cependant, le rapport de l'hydrogéologue ayant plus de 5 ans, cette procédure doit être entièrement reprise et de plus un nouvel hydrogéologue devra être nommé.
L'avis émis en 1995 pour l'instauration des périmètres autour du forage Martels 1 n'ayant pas abouti à une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), la procédure devra être à nouveau engagée.

La distribution est du ressort du Syndicat Intercommunal des Eaux de Saint-Piat / Mévoisins créé par arrêté préfectoral du 19 mars 1954. Le S.I.E. compte actuellement 895 abonnés dont 600 sur Saint-Piat.

A ce jour le réseau de distribution couvre la totalité des zones bâties à l'exception des écarts en limite de commune côté Jouy (cf. pièce 8.1.2 - Plan d'adduction d'eau potable)

2.2 - Le volume d'eau mis en distribution (donc achetée au Syndicat de pompage de la région de Soulaires) a été pour l'année allant du 01.07.2010 au 31.06.2011 de 101105 m³ ; pour la même période, le volume consommé (donc vendu aux abonnés) a été de 76990 m³.

Ce faible rendement tient au fait que la construction du réseau de distribution a été engagée en 1951 et que l'essentiel du réseau date des années 1950. Il se révèle donc, aujourd'hui, relativement vétuste. Une étude de diagnostic a été engagée pour pouvoir remédier à ce problème.

2.3 - La qualité de l'eau livrée aux usagers est une préoccupation importante de santé publique. Assurer sa distribution à la population dans des conditions garantissant la sécurité qualitative et quantitative est un enjeu majeur. C'est un des objectifs du Plan National Santé Environnement (P.N.S.E.) et de la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004 : "diminuer par deux d'ici 2008 le pourcentage de population alimentée par une eau de distribution publique dont les limites de qualité ne sont pas respectées pour les paramètres microbiologiques et les pesticides".

Les services déconcentrés de l'Etat assurent, en application du Code de la santé publique, le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Les résultats des analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) montrent que le S.I.E. de Saint-Piat / Mévoisins délivre une eau d'alimentation conforme à la réglementation et aux limites et références de qualité pour les paramètres définis par le décret n° 94.841 du 26 septembre 1994 (conformité bactériologique et physico-chimique)

En témoigne le tableau ci-dessous concernant les résultats des contrôles effectués en 2011 (source : rapport annuel du S.I.E. pour 2011)

Dates de contrôle	05. mai	25. juil.	03. août	30. août	20. oct.	27. oct.
Qualité organoleptique	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme
Paramètres microbiologiques	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme
Equilibre calco-carbonique	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme
Minéralisation	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme
Paramètres azotes et phosphores	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme
Conclusion sanitaire	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme

En annexe, on trouvera les résultats des dernières analyses effectuées par l'A.R.S. en 2012 concernant :

- le prélèvement effectué à la station après traitement et avant distribution (cf. annexe 1.1)
- les prélèvements effectués en divers points du réseau de distribution (cf. annexe 1.2)

On constate par conséquent une eau de bonne de bonne conformité bactériologique, mais qui doit néanmoins faire l'objet de contrôle régulier afin d'éviter les contaminations occasionnelles. Il est à noter que la qualité des eaux observées sur le captage Martels 2 présente un problème de solvants.

En ce qui concerne la teneur en nitrates, élément sensible dans la région, on mesure en général des valeurs entre 25 et 40 mg/l, sachant que le Code de la santé publique (résultant de la Directive européenne du 3 novembre 1998) a fixé à 50 mg/l la concentration maximale admissible en nitrates.

Pour ce qui est de la teneur maximale en pesticides, les eaux distribuées ne présentent pas de risques reconnus puisqu'elles contiennent moins de 0.1 µg/l de produits phytosanitaires.

3 - L'assainissement des eaux usées.

3.1 - Le recueil des eaux usées par un réseau collectif et leur traitement sont assurés, sur la commune de Saint-Piat, par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Saint-Piat / Mévoisins depuis 1991. En 1997, sa compétence a été étendue à la réalisation et les révisions du schéma d'assainissement prévu par l'article L. 2224-10 du Code général des collectivité territoriales.

3.2 - Pour le traitement collectif des eaux usées de la commune, le Syndicat dispose d'une station d'épuration située dans le lit majeur de la rivière d'Eure au lieu-dit " Le Hasay" sur la commune de Mévoisins, en bordure de la limite communale de Saint-Piat. Cette station a une capacité de 2 500 équivalents/habitants. Mise en service le 30 juillet 2006, elle n'est, malheureusement, utilisée qu'à moitié de sa capacité compte tenu du réseau d'assainissement existant.

Le traitement des effluents s'effectue par boues activées.

3.3 - Le réseau d'assainissement collectif est en cours de réalisation par tranches successives. Le réseau actuellement existant, pour partie gravitaire, pour partie en ramifié sous pression (RSP), permet aujourd'hui la desserte des hameaux de Changé et de Grogneul et d'une partie des bourgs de Saint-Piat et de Mévoisins.

Sur Saint-Piat sont raccordées les voies suivantes (cf. pièce 8.1.3 - plan d'assainissement des eaux usées) :

- rue de la Libération (gravitaire)
- rue de la République (gravitaire entre les n° 28 et 72 - RSP pour les n° 1,3 et 6)
- rue du Lieutenant Dolzy (gravitaire)
- impasse des Vignes (gravitaire)
- place Vauvillier (gravitaire)
- impasse François Lefèvre (RSP)
- place Marcel Binet (RSP)
- rue Saint-Just (RSP)
- rue Verte (RSP)
- rue du Luxembourg (RSP)
- Rue Robert Poisson entre les n° 1 et 31 - sauf du 24 au 30(RSP)

Au total, le nombre d'immeubles raccordés est de 426 dont 125 pour les deux hameaux et 301 pour le bourg.

3.4 - Pour les immeubles non raccordés au Réseau collectif, la Communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon a mis en place un Service de l'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) et assure le contrôle de ces installations. Un diagnostic complet concernant l'ensemble de ces installations vient d'être achevé fin 2012.

3.5 - Le schéma directeur d'assainissement est en cours d'élaboration. Il reprendra dans leurs principes les dispositions du dossier mis à l'enquête publique une première fois du 12 novembre au 12 décembre 1996, une seconde fois du 7 mai au 7 juin 1998, dossier qui, malheureusement, n'a pas eu de suite alors que le commissaire-enquêteur avait donné un avis favorable sans réserve, le 4 juillet 1998 (cf. annexe 2.1)

En accord, donc, avec ces dispositions, la commune souhaite conserver le choix fait antérieurement d'une collecte intégrale des eaux usées sur le village, à l'exception (cf. annexe 2.2) :

- des écarts situés en limite de commune côté Jouy,
- de l'Orme Hâlé,
- des Etablissements ROY au lieu-dit le Camp de César,

en précisant qu'il est difficile, à ce jour, de définir des dates de réalisation pour la construction de ce réseau.

Cette solution a, en effet, comme avantages :

- d'éviter la mise en œuvre de puits d'infiltration susceptibles de créer des risques potentiels de pollution de la Nappe phréatique,
- d'éviter les rejets d'eaux usées vers le milieu naturel ou vers d'anciens puisards,
- d'être adaptée au développement urbain voulu par le Schéma de Cohérence Territorial du Canton de Maintenon.

4 - Les eaux pluviales.

Le recueil des eaux pluviales concerne actuellement les principales rues du bourg, à savoir les rues de la Libération, de la République, Robert Poisson, Jean Moulin (en partie), de Dionval (en partie), l'avenue de la Gare (en partie), les places Marcel Binet et Vauvillier. Les exutoires de ce réseau sont la rivière d'Eure (cf. pièce 8.1.4)

Les écoulements des autres voies, rue du Lt Dolzy, impasse des Vignes, allée des Gâtines, avenue Pasteur, rue du Marais rejoignent en surface les réseaux des voies précédentes. Pour la rue au Chard, les eaux de pluie sont recueillies dans les fossés latéraux, pour la rue des Martels un drainage dirige les eaux vers la prairie côté est.

Sur les hameaux de Changé et de Grogneul le réseau de recueil des eaux pluviales est à l'état embryonnaire.

5 - Le réseau de défense incendie.

Le réseau de défense incendie de la commune comporte actuellement 15 poteaux incendie, 4 bouches incendie et deux réserves : la mare des Champarts à Grogneul et l'étang du Centre de loisirs à Changé (cf. annexe 3.1)

Un premier diagnostic du réseau a été lancé en 2009 et une concertation est en cours avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure-et-Loir pour déterminer les modifications nécessaires pour rationaliser ce réseau (cf. annexe 3.2)

Ces investigations montre que les 4 bouches incendie ne répondent plus aux normes actuelles et qu'il sera nécessaire d'installer 4 nouveaux poteaux incendie, avec en priorité celui destiné à remplacer la bouche incendie de Changé

6 - La distribution d'électricité et de gaz.

6.1 - Les réseaux de distribution d'électricité et de gaz font partie du domaine public communal. Ces réseaux sont concédés à E.r.D.F. pour l'électricité et à G.r.D.F. pour le gaz.

La commune a confié la gestion et le contrôle des concessionnaires des deux réseaux au Syndicat Départemental des Energies d'Eure-et-Loir (S.D.E. 28)

Elle a aussi confié au S.D.E. la gestion de son réseau d'éclairage public.

6.2 - Le réseau de distribution d'électricité couvre tout le territoire de la commune (cf. pièce n°8.1.5) Il n'ya plus lieu d'envisager d'extension.

Le réseau de distribution de gaz couvre la quasi-totalité du bourg excepté la rue au Chard. Les deux hameaux de Changé et de Grogneul ne sont pas couverts (cf. pièce 8.1.6)

Une étude a été faite pour Grogneul à l'issu de laquelle G.r.D.F. a considéré que l'opération n'était pas rentable financièrement ; une réflexion est en cours avec le S.D.E. pour déterminer un ensemble d'extension au niveau du département.

ANNEXE 1.1 - EAU POTABLE

ANALYSE du PRELEVEMENT avant distribution
07.11.2012

Délégation territoriale d'Eure-et-Loir
Pôle santé publique et environnementale
Unité santé environnement

Préfecture d'Eure et Loir

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet d'Eure-et-Loir

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :
CLAUDINE GARNIER - 02 38 77 33 62
Fax : 02 37 36 29 93

résultats à afficher en mairie

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT - CHARTRES METROPOLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MEVOISINS
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE JOUY
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BOUGLAINVAL
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BERCHERES ST GERMAIN
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ST PIAT
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE CHARTAINVILLIERS
MADAME LA PRESIDENTE - SP DE SOULAIRES
MADAME LA PRESIDENTE - SIE DE ST PIAT-MEVOISINS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

SP DE SOULAIRES

Prélèvement	**00057709**	**Commune**	**ST PIAT**
Unité de gestion	0231 SP DE SOULAIRES	**Prélevé le :**	**mercredi 07 novembre 2012 à 10h55**
Installation	TTP 001851 LES MARTELS	**par :**	ANTHONY BAYON
Point de surveillance	P 0000003666 TTP LES MARTELS N° 2	**Type visite :**	P1
Localisation exacte	ROBINET DISTRIBUTION APRES TRAITEMENT		

Mesures de terrain	Résultats		Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
Température de l'eau	12.0	°C				25.00
pH	7,50	unitépH			6,50	9,00
Chlore libre	0.23	mg/LCl2				
Chlore total	0.24	mg/LCl2				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type del'analyse : 28P1M Code SISE de l'analyse : 00063845 Référence laboratoire : LSE1211-3225

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Coloration	<5	mg/L Pt				15,00
Coloration après filtration simple	<5	mg/L Pt				15.00
Odeur (qualitatif)	1	qualit.				
Saveur (qualitatif)	1	qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0,14	NFU				2.00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1	n/100mL		0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7.40	unitépH			6.50	9.00
Titre alcalimétrique complet	22.30	°F				
Titre hydrotimétrique	27,1	°F				
MINERALISATION						
Chlorures	23.0	mg/L				250.00
Conductivité à 25°C	567	µS/cm			200.00	1100.00
Sulfates	10,4	mg/L				250,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0.05	mg/L				0.10
Nitrates (en NO3)	35.4	mg/L		50.00		
Nitrites (en NO2)	<0,02	mg/L		0,10		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Carbone organique total	0.4	mg/L C				2.00
PESTICIDES TRIAZINES						
Améthryne	<0.050	µg/l		0.10		
Atrazine	0,050	µg/l		0,10		
Cyanazine	<0.020	µg/l		0.10		
Cyromazine	<0.030	µg/l		0.10		
Desmétryne	<0,020	µg/l		0,10		
Dimethametryn	<0.020	µg/l		0.10		
Hexazinone	<0.020	µg/l		0.10		
Métamitrone	<0,020	µg/l		0,10		
Métribuzine	<0.020	µg/l		0.10		
Prométhrine	<0.020	µg/l		0.10		
Prométon	<0,020	µg/l		0,10		
Propazine	<0.020	µg/l		0.10		
Sébuthylazine	<0.020	µg/l		0.10		
Secbuméton	<0,020	µg/l		0,10		

Simazine	<0.020	µg/l		0.10		
Simétryne	<0.025	µg/l		0.10		
Terbuméton	<0,020	µg/l		0,10		
Terbuthylazin	<0.020	µg/l		0.10		
Terbutryne	<0.020	µg/l		0.10		
Thidiazuron	<0,020	µg/l		0,10		
Trietazine	<0.020	µg/l		0.10		
METABOLITES DES TRIAZINES						
Atrazine-2-hydroxy	<0.020	µg/l		0.10		
Atrazine-déisopropyl	<0,020	µg/l		0,10		
Atrazine déséthyl	0.040	µg/l		0.10		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0.050	µg/l		0.10		
Propazine 2-hydroxy	<0,020	µg/l		0,10		
Sebuthylazine 2-hydroxy	<0.020	µg/l		0.10		
Sebuthylazine déséthyl	<0.050	µg/l		0.10		
Simazine hydroxy	<0,020	µg/l		0,10		
Terbuméton-désethyl	<0.030	µg/l		0.10		
Terbuthylazin déséthyl	<0.020	µg/l		0.10		
Trietazine 2-hydroxy	<0,050	µg/l		0,10		
Trietazine desethyl	<0.020	µg/l		0.10		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES						
1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0.020	µg/l		0.10		
1-(3,4-dichlorophényl)-urée	<0,050	µg/l		0,10		
Buturon	<0.020	µg/l		0.10		
Chlorimuron-ethyl	<0.050	µg/l		0.10		
Chloroxuron	<0,020	µg/l		0,10		
Chlorsulfuron	<0.020	µg/l		0.10		
Chlortoluron	<0.020	µg/l		0.10		
Cycluron	<0,020	µg/l		0,10		
Daimuron	<0.020	µg/l		0.10		
Desméthylisoproturon	<0.050	µg/l		0.10		
Difenoxuron	<0,020	µg/l		0,10		
Diflubenzuron	<0.050	µg/l		0.10		
Diuron	<0.020	µg/l		0.10		
Ethidimuron	<0,020	µg/l		0,10		
Fénuron	<0.020	µg/l		0.10		
Fluométuron	<0.020	µg/l		0.10		
Forchlorfenuron	<0,020	µg/l		0,10		
Iodosulfuron-methyl-sodium	<0.050	µg/l		0.10		
Isoproturon	<0.020	µg/l		0.10		
Linuron	<0,020	µg/l		0,10		
Métabenzthiazuron	<0.020	µg/l		0.10		
Métobromuron	<0.020	µg/l		0.10		
Métoxuron	<0,020	µg/l		0,10		
Monolinuron	<0.020	µg/l		0.10		
Monuron	<0.020	µg/l		0.10		
Néburon	<0,020	µg/l		0,10		
Siduron	<0.020	µg/l		0.10		
Sulfomethuron-methyl	<0.020	µg/l		0.10		
Thébuthiuron	<0,020	µg/l		0,10		
Trinéxapac-éthyl	<0.020	µg/l		0.10		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...						
Métazachlore	<0.025	µg/l		0.10		
Métolachlore	<0,035	µg/l		0,10		
PESTICIDES ORGANOCHLORES						
Hexachlorobutadiène	<0.50	µg/l		0.10		
PESTICIDES SULFONYLUREES						
Amidosulfuron	<0.020	µg/l		0.10		
Azimsulfuron	<0,020	µg/l		0,10		
Bensulfuron-methyl	<0.020	µg/l		0.10		
Cinosulfuron	<0.020	µg/l		0.10		
Ethametsulfuron-methyl	<0,020	µg/l		0,10		
Ethoxysulfuron	<0.020	µg/l		0.10		
Flazasulfuron	<0.020	µg/l		0.10		
Foramsulfuron	<0,050	µg/l		0,10		
Halosulfuron-methyl	<0.020	µg/l		0.10		
Mésosulfuron-méthyl	<0.020	µg/l		0.10		
Metsulfuron méthyl	<0,020	µg/l		0,10		
Nicosulfuron	<0.020	µg/l		0.10		
Oxasulfuron	<0.020	µg/l		0.10		
Prosulfuron	<0,020	µg/l		0,10		
Pyrazosulfuron éthyl	<0.020	µg/l		0.10		
Rimsulfuron	<0.020	µg/l		0.10		
Sulfosulfuron	<0,020	µg/l		0,10		
Thifensulfuron méthyl	<0.050	µg/l		0.10		
Trflusulfuron-methyl	<0.020	µg/l		0.10		
Triasulfuron	<0,020	µg/l		0,10		
Tribenuron-méthyle	<0.020	µg/l		0.10		
PESTICIDES DIVERS						
Bentazone	<0.020	µg/l		0.10		
Chlorbromuron	<0,020	µg/l		0,10		
Dibromométhane	<0.50	µg/l		0.10		
Dichloropropane-1,2	<0.50	µg/l		0.10		
Dichloropropane-1,3	<0,50	µg/l		0,10		
Dichloropropylène-1,3 cis	<2.00	µg/l		0.10		
Dichloropropylène-1,3 trans	<2.00	µg/l		0.10		
Diméfuron	<0,020	µg/l		0,10		
Hexachloroéthane	<0.50	µg/l		0.10		
Pencycuron	<0.020	µg/l		0.10		
Pymétrozine	<0,050	µg/l		0,10		
Total des pesticides analysés	0.090	µg/l		0.50		
Triflumuron	<0.050	µg/l		0.10		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS						

Bromochlorométhane	<0.50	µg/l				
Bromométhane	<1.00	µg/l				
Dibromoéthane-1,2	<0,50	µg/l				
Dichloroéthane-1.1	<0.50	µg/l				
Dichloroéthane-1.2	<0.50	µg/l		3.00		
Dichloroéthylène-1,1	1,20	µg/l				
Dichloroéthylène-1.2 cis	<0.50	µg/l				
Dichloroéthylène-1.2 trans	<0.50	µg/l				
Dichlorométhane	<5,0	µg/l				
Dichloropropène-2.3	<0.50	µg/l				
Tétrachloroéthane-1.1.2.2	<0.50	µg/l				
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<0,50	µg/l		10,00		
Tétrachloroéthylèn+Trichloroéthylèn	<0.50	µg/l		10.00		
Tétrachlorure de carbone	<0.50	µg/l				
Trichloroéthane-1,1,1	1,80	µg/l				
Trichloroéthane-1.1.2	<0.50	µg/l				
Trichloroéthylène	<0.50	µg/l		10.00		
Trichlorofluorométhane	<0,50	µg/l				
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION						
Bromoforme	<0.50	µg/l		100.00		
Chlorodibromométhane	<0.50	µg/l		100.00		
Chloroforme	<0,5	µg/l		100,00		
Dichloromonobromométhane	<0.50	µg/l		100.00		
Trihalométhanes (4 substances)	<0.50	µg/l		100.00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00057709)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.Toutefois, on observe la présence d'atrazine et d'atrazine déséthyl à des concentrations inférieures à la limite de qualité réglementaire. Par ailleurs, présence également de 1,1,1, trichloroéthane et de 1,1-dichloroéthylène mais à des concentrations sensiblement inférieures aux valeurs guides fixées par les agence d'expertises internationales.

Chartres, le 18 décembre 2012

P/le Préfet,
P/ le délégué territorial ,
l'ingénieur d'études sanitaires

signé :

Marc PASQUIER

ANNEXE 1.2 - EAU POTABLE

ANALYSE du PRELEVEMENT
sur le réseau de distribution en 2012

10 avril, 29 juin et 13 novembre

Agence Régionale de Santé Centre

Délégation territoriale d'Eure-et-Loir - Préfecture d'Eure-et-Loir
Pôle santé publique et environnementale
Unité santé environnement

15, place de la République - 28019 Chartres cedex - site internet : www.ars.centre.sante.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet d'Eure-et-Loir

résultats à afficher en mairie

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
sur l'unité de gestion de : SIE DE ST PIAT-MEVOISINS

Chartres, le 23 avril 2012

MADAME LE MAIRE
MAIRIE DE ST PIAT
MAIRIE

28130 ST PIAT

COURRIER ARRIVÉ LE
- 3 MAI 2012
SAINT-PIAT

456

Affaire suivie par :
CLAUDINE GARNIER - 02 38 77 33 62
Fax : 02 37 36 29 93
courriel : ars-centre-dt28-unite-senv@ars.sante.fr

Prélèvement	**00055597**	**Commune**	**ST PIAT**
Unité de gestion	0203 SIE DE ST PIAT-MEVOISINS	**Prélevé le**	**mardi 10 avril 2012 à 10h20**
Installation	UDI 001371 SIE DE ST PIAT MEVOISINS	**par**	ANTHONY BAYON
Point de surveillance	P 0000002893 LE BOURG	**Type visite**	D1
Localisation exacte	M. VIET - 8 RUE DE LA LIBERATION		

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
Température de l'eau	12,1	°C				25,00
pH	7,50	unitépH			6,50	9,00
Chlore libre	0,07	mg/LCl2				
Chlore total	0,10	mg/LCl2				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) *6901*

Type del'analyse : 28D1 Code SISE de l'analyse : 00061732 Référence laboratoire : LSE1204-10751

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Coloration	<5	mg/L Pt				15,00
Coloration après filtration simple	<5	mg/L Pt				15,00
Couleur (qualitatif)	0	qualit.				
Odeur (qualitatif)	1	qualit.				
Saveur (qualitatif)	1	qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1	NFU				2,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1	n/100mL		0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,55	unitépH			6,50	9,00
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	554	µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	36,1	mg/L		50,00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00055597)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

P/ le Préfet,
P/ le délégué territorial ,
l'ingénieur d'études sanitaires,

Marc PASQUIER

Destinataire(s) : MAIRIE DE ST PIAT SIE DE ST PIAT-MEVOISINS SP DE SOULAIRES

Agence Régionale de Santé Centre

Délégation territoriale d'Eure-et-Loir - Préfecture d'Eure-et-Loir
Pôle santé publique et environnementale
Unité santé environnement
15, place de la République - 28019 Chartres cedex - site internet : www.ars.centre.sante.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet d'Eure-et-Loir

résultats à afficher en mairie

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
sur l'unité de gestion de : SIE DE ST PIAT-MEVOISINS

COURRIER ARRIVÉ LE 18 AOUT 2012 SAINT-PIAT 847

Chartres, le 10 août 2012

MADAME LE MAIRE
MAIRIE DE ST PIAT
MAIRIE

28130 ST PIAT

Affaire suivie par :
CLAUDINE GARNIER - 02 38 77 33 62
Fax : 02 37 36 29 93
courriel : ars-centre-dt28-unite-senv@ars.sante.fr

Prélèvement	**00056411**	**Commune**	**ST PIAT**
Unité de gestion	0203 SIE DE ST PIAT-MEVOISINS	**Prélevé le**	**vendredi 29 juin 2012 à 10h10**
Installation	UDI 001371 SIE DE ST PIAT MEVOISINS	**par**	ANTHONY BAYON
Point de surveillance	S 0000002895 ANTENNE DE GROGNEUL	**Type visite**	D1
Localisation exacte	M.BENOIT 14 RUE DES LARRYS		

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
Température de l'eau	17.7	°C				25.00
pH	7.80	unitépH			6.50	9.00
Chlore libre	0.07	mg/LCl2				
Chlore total	0.09	mg/LCl2				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) *6901*

Type del'analyse : 28D1 Code SISE de l'analyse : 00062551 Référence laboratoire : LSE1206-28851

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Coloration	<5	mg/L Pt				15.00
Coloration après filtration simple	<5	mg/L Pt				15.00
Couleur (qualitatif)	0	qualit.				
Odeur (qualitatif)	1	qualit.				
Saveur (qualitatif)	1	qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0.1	NFU				2.00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1	n/100mL		0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7.95	unitépH			6.50	9.00
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	560	µS/cm			200.00	1100.00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0.05	mg/L				0.10
Nitrates (en NO3)	35.5	mg/L		50.00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00056411)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

P/ le Préfet,
P/ le délégué territorial ,
l'ingénieur d'études sanitaires,

Marc PASQUIER

Destinataire(s) : MAIRIE DE ST PIAT SIE DE ST PIAT-MEVOISINS SP DE SOULAIRES

Délégation territoriale d'Eure-et-Loir
Pôle santé publique et environnementale
Unité santé environnement

Préfecture d'Eure et Loir

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet d'Eure-et-Loir

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :
CLAUDINE GARNIER - 02 38 77 33 62
Fax : 02 37 36 29 93

résultats à afficher en mairie

Destinataire(s)
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ST PIAT
MADAME LA PRESIDENTE - SP DE SOULAIRES
MADAME LA PRESIDENTE - SIE DE ST PIAT-MEVOISINS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

SIE DE ST PIAT-MEVOISINS

Prélèvement	**00057734**	**Commune**	**ST PIAT**
Unité de gestion	0203 SIE DE ST PIAT-MEVOISINS	**Prélevé le :**	**mardi 13 novembre 2012 à 10h30**
Installation	UDI 001371 SIE DE ST PIAT MEVOISINS	**par :**	ANTHONY BAYON
Point de surveillance	P 0000002893 LE BOURG	**Type visite :**	D1
Localisation exacte	ECOLE		

Mesures de terrain	Résultats		Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
Température de l'eau	13.3	°C				25.00
pH	7,35	unitépH			6,50	9,00
Chlore libre	0.12	mg/LCl2				
Chlore total	0.14	mg/LCl2				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type del'analyse : 28D1 Code SISE de l'analyse : 00063869 Référence laboratoire : LSE1211-8677

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Coloration	<5	mg/L Pt				15,00
Coloration après filtration simple	<5	mg/L Pt				15.00
Couleur (qualitatif)	0	qualit.				
Odeur (qualitatif)	0	qualit.				
Saveur (qualitatif)	0	qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0.14	NFU				2.00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1	n/100mL		0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7.55	unitépH			6.50	9.00
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	576	µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0.05	mg/L				0.10
Nitrates (en NO3)	37.1	mg/L		50.00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00057734)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Chartres, le 20 décembre 2012

P/le Préfet,
P/ le délégué territorial ,
l'ingénieur d'études sanitaires

signé :

Marc PASQUIER

ANNEXE 2.1 - ASSAINISSEMENT

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Avis du Commissaire- enquêteur du 4 juillet 1998

ENQUETE PUBLIQUE

Délimitation des Zones d'Assainissement collectif
et non collectif sur les Communes de
SAINT PIAT et MEVOISINS (28130)

PROCES VERBAL
des OPERATIONS

La Présente Enquête publique a été décidée par Arrété du Syndicat Intercommunal des Eaux de SAINT-PIAT et MEVOISINS,en date du 2 Mars 1998 et s'est déroulée du 7 Mai au 7 Juin 1998.

Je Soussigné Jacques BROUSSIN,commissaire Enquêteur désigné par ordonnance N° 44/98 D du tribunal administratif d'ORLEANS,en date du 4 Février 1998 pour conduire l'Enquête sur la délimitation des Zones d'Assainissement Collectif et non Collectif des Eaux usées sur les Communes de Saint-Piat et Mévoisins.

CERTIFIE

-Que les Annonces légales ont été publiées et Affichées conformément aux Textes en vigueur et dans les délais prescrits.

-Que toute personne intéressée par ce projet,pouvait obtenir à sa demande,les explications désirées.

-Qu'un dossier complet accompagné de Plans et indices,était en Mairie de Saint-Piat et MEVOISINS à la disposition du Public,pendant toute la durée de l'Enquête.

-M'être rendu sur les différentes Zones,objet de l'Enquête.

-Etre resté à la disposition du Public pour en recevoir les observations éventuelles,les

7 et 19 Mai 1998 de 15 heures à 18 heures à la Mairie de St-Piat.
14 et 28 Mai 1998 de 15 heures à 18 heures à la Mairie de MEVOISINS.

Avoir pris connaissance des Registres d'Enquête,les avoir paraphés, signés et arrétés.

A AUNEAU le 04 JUILLET1998

Le Commissaire Enquêteur

J. BROUSSIN

ENQUETE PUBLIQUE

Délimitation des Zones d'Assainissement collectif et non collectif sur les Communes de SAINT PIAT et MEVOISINS

AVIS MOTIVE du COMMISSAIRE ENQUETEUR

LE Commissaire Enquêteur Soussigné
Vu les Pièces du Projet soumis à l'Enquête
Vu le Procès-verbal des Opérations
Vu le résultat de l'Enquête

CONSIDERANT

I°/-J'estime que les documents mis à la disposition du Public,permettaient de répondre à toutes les qustions éventuelles sur le Zones d'assainissement et a pu être consulté par toutes les personnes qui souhaitaient le faire et aucun incident ni fait particulier n'est venu entraver le bon déroulement de cette Enquête.

II/-Le dossier soumis à l'Enquête comprend,comme stipulé dans le décret 94469 du 3-6-94,article 4:Le projet de carte d'assainissement,notice justifiant le Zônage,une étude financière et incidence sur le prix de l'Eau. Cette étude assez détaillée,étude de la densité de la population et Typologie de l'Habitat,études des sols tant sur la commune de Saint-Piat que de Mévoisins, a permis au Syndicat intercommunal des Eaux et aux Municipalités de St-Piat et Mévoisins d'opter pour un traitement collectif des Eaux d'assainissement, sur la totalité des 2 agglomérations de ces Communes.

III/-OBSERVATIONS RECUEILLIES.

Oralement:toutes les personnes reçues tant à St-PIAT qu'à Mévoisins m'ont fait part de leur souhait de voir enfin réaliser l'assainissement le plus rapidement possible et leur déception de ne pas trouver dans le dossier les plans des canalisations et la date de début des travaux.Egalement,d'une manière générale que les évacuations se fassent dans la mesure du possible,par gravitation,sans pompe de relevage.

Par écrit sur les dossiers d'Enquête.

StPIAT.-Une seule observation:Monsieur BOURGOIS sa demande si les Eaux useés de Chartinvilliers transformant le chemin de la Garenne en égout à ciel ouvert sera canalisé.

MEVOISINS :4 observations sur le cahier.

Les observations I et 3:D'accord pour assainissement collectif dans les plus brefs délais.

Observations N° 2:Madame BOYER dont la maison est la plus proche de la future station d'épuration,demande de soigner particulièrement l'Environnement par la plantation d'arbres et de haies.

Observation N° 4:Dans le cas où des pompes de relevage seront nécessaires, que celles ci soient à la charge de la collectivité.

Synthèses des Observations

Les observations tant écrites qu'orales choisissent l'assainissement collectif pour St-Piat et Mévoisins,malgré un certain nombre d'habitants qui craignent,du fait de la dénivellation de leur terrain,que les frais de branchement soient très onéreux.

CONCLUSION.

J'émets un avis

F.A.V.O.R.A.B.L.E.

à un assainissement collectif des Eaux Usées sur la totalité de l'étendue des Zones bâties et à batir,des Communes de Saint-Piat et de Mévoisins en formant cependant le voeu que soit solutionné le problème des eaux usées venant de CHARTAINVILLIERS,et que les plans de réalisation tiennent compte au maximum, de la dénivellation pour éviter le plus possible les pompes de relevage.

AUNEAU L 4 JUILLET 1998

J. BROUSSIN

ANNEXE 2.2 - ASSAINISSEMENT

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Plan du schéma retenu

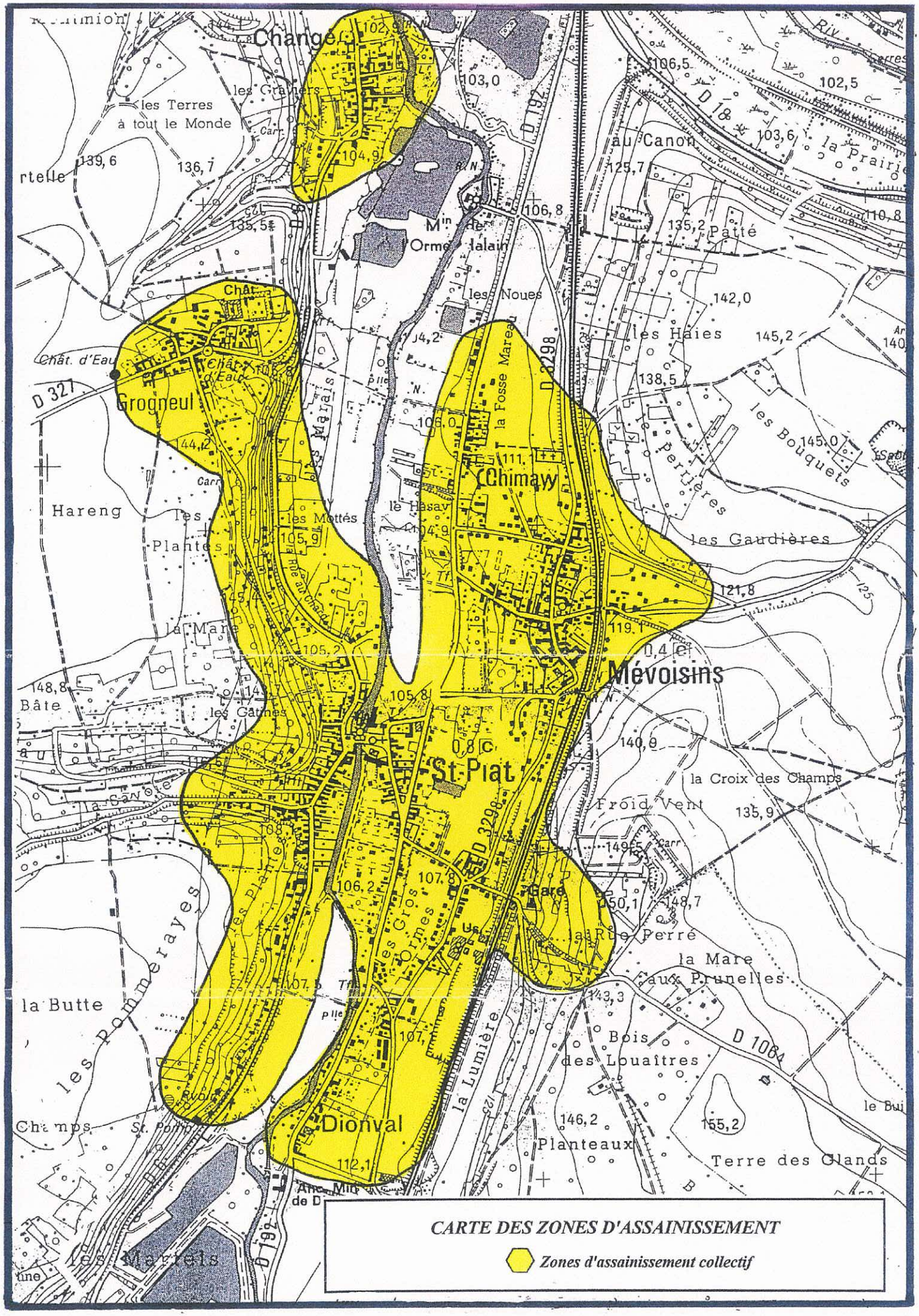

CARTE DES ZONES D'ASSAINISSEMENT

Zones d'assainissement collectif

ANNEXE 3.1 – RESEAU DE DEFENSE INCENDIE

INVENTAIRE ET ETAT DES HYDRANTS

Dénomination de l'hydrant	Situation - Adresse	Type	∅ de la canalisation	Disponibilité
28357 0001	Changé - angle rues des Dolmens / de la Liberté	BI 100 public	53/63	Indispo
28357 0002	Grogneul - 7 rue des Larris	PI 70 public	76/90	Dispo
28357 0003	Grogneul - angle rues de la mare à Sergent / de Ligny	PI 70 public	76/90	Dispo
28357 0004	Bourg - avenue Pasteur	BI 65 public	53/63	Indispo
28357 0005	Bourg - 25 rue au Chard	PI 100 public	76/90	Emploi restreint
28357 0006	Bourg - place Vauvillier	PI 100 public	125	Dispo
28357 0007	Bourg - angle rues de la République / de la Libération	PI 100 public	150	Dispo
28357 0008	Bourg - 49 rue de la République	PI 100 public	150	Dispo
28357 0009	Bourg - 16 rue des Martels	PI 100 public	150	Dispo
28357 0010				
28357 0011	Bourg - angle rue Robert Poisson / avenue de la Gare	PI 100 public	80	Dispo
28357 0012	ZA des Petites ruelles - rue Jean Moulin	Pi 100 public	150	Dispo
28357 0013	Bourg - angle rue Jean Moulin / impasse Lionel Maugars	PI 100 public	100	Dispo
28357 0014	Bourg - rue Jean Moulin (face aux HLM)	BI 40 public	53/63	Indispo
28357 0015	Bourg - angle rues Jean Moulin / de Dionval	PI 100 public	150	Dispo
28357 0016	Bourg - 15 rue de Dionval	PI 100 public	150	Dispo
28357 0017	Bourg - 9 avenue de la Gare	PI 100 public	100	Dispo
28357 0018	Bourg - angle avenue de la Gare / chemin de la Lumière	PI 100 public	100	Dispo
28357 0019	Bourg - place René Quantin (Salle des fêtes)	BI 65 public	100	Indispo
28357 0020	Grogneul - route départementale 327	PI 100 public	100	Dispo
28357 9991	Grogneul - angle rues des Champarts / de Ligny	Mare		Dispo
28357 9992	Changé - Centre intercommunal de Loisirs	Etang		Dispo

ANNEXE 3.2 – RESEAU DE DEFENSE INCENDIE

PLAN DE DEFENSE INCENDIE

SAINT-PIAT

poteaux incendie
- débit < 30 m3/h
- 30 m3/h ≤ débit < 60 m3/h
- 60 m3/h ≤ débit < 120 m3/h
- débit ≥ 120 m3/h

bouches incendie
- débit < 30 m3/h
- 30 m3/h ≤ débit < 60 m3/h
- 60 m3/h ≤ débit < 120 m3/h
- débit ≥ 120 m3/h

autres points d'eau
- ... m3 réserve incendie + capacité en m³
- Point d'eau naturel
- Point d'aspiration

zones couvertes à partir d'un point d'eau :
- zone de 200 m
- zone de 400 m
- zone de 200 m projetée
- zone de 400 m projetée
- point d'eau projeté
- point d'eau supprimé

Plan n°1

Plan n°2

Plan n°3

Changé

Grogne

Chimay

Dionval

ZA Les Petites Parcelles

Z1 Z2 Z3 Z4 Z5

rue des Dolmens

rue des Ponts

rue du Lavoir

rue de la Liberté

Lignv

rue de Larris

rue des Plantes

Champarts

rue André Gailleaux

Chimay

rue des Pauvriers

rue des Sayoneries

rue de la République

rue de l'Arbre de la Liberté

rue des Gaudières

Vaudruelles

avenue du Pasteur Chard

place Marcel Binet

place Vauvillers

place René Quantin

rue du Luxembourg

rue du Lieutenant Libération

rue de la Dolzy

rue des Marais

rue Marteis

rue Robert Poisson

avenue de la Gare

rue du Marais

rue Dionval

chemin de la Lumière

rue Verte

Mars 2013

Ech : 1/10 000

SDIS 28